

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également le cadre A de l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :																
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement																
Commune où se situe l'installation déclarée (mention indispensable)																

I																	COMPOSANTE DE L'IFER VISÉE À L'ARTICLE 1519 H DU CGI									
I-A-Stations radioélectriques exploitées par le redevable sans partage avec d'autres redevables 47																										
STATIONS EXPLOITÉES SEULES	Catégories de stations radioélectriques		Nombre de stations radioélectriques en 2026																							
			Nombre total en 2026 48		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2024 bénéficiant du quart du tarif		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2025 bénéficiant du quart du tarif		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2026 bénéficiant du quart du tarif																	
	Stations radioélectriques au tarif de droit commun sans réduction de 90 %	IA1		IA2		IA3		IA4																		
	Stations radioélectriques au tarif de droit commun réduit de 90 %	IA5		IA6		IA7		IA8																		
	Stations radioélectriques couvrant des zones « blanches de téléphonie mobile » sans réduction de tarif de 90 %	IA9		IA10		IA11		IA12																		
	Stations radioélectriques couvrant des zones « blanches de téléphonie mobile » au tarif réduit de 90 %	IA13		IA14		IA15		IA16																		
	Stations radioélectriques relevant de la loi n° 86-1067 du 30/09/1986 relative à la liberté de communication	IA17																								
	Stations radioélectriques en franchise d'imposition 49	IA18																								
I-B-Stations radioélectriques dont le redevable dispose avec d'autres redevables																										
STATIONS EXPLOITÉES EN PARTAGE AVEC PLUSIEURS REDEVABLES	Catégories de stations radioélectriques		Au titre 2026																							
			Nombre de redevables disposant de stations		Nombre total de stations 48		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2024		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2025		dont nombre de nouvelles stations au titre de 2026															
	Stations radioélectriques au tarif de droit commun sans réduction de 90 %	IB1		IB2		IB3		IB4		IB5																
		IB6		IB7		IB8		IB9		IB10																
		IB11		IB12		IB13		IB14		IB15																
	Stations radioélectriques au tarif de droit commun réduit de 90 %	IB16		IB17		IB18		IB19		IB20																
		IB21		IB22		IB23		IB24		IB25																
		IB26		IB27		IB28		IB29		IB30																
	Stations radioélectriques couvrant des zones « blanches de téléphonie mobile » sans réduction de tarif de 90 %	IB31		IB32		IB33		IB34		IB35																
		IB36		IB37		IB38		IB39		IB40																
		IB41		IB42		IB43		IB44		IB45																
	Stations radioélectriques couvrant des zones « blanches de téléphonie mobile » au tarif réduit de 90 %	IB46		IB47		IB48		IB49		IB50																
		IB51		IB52		IB53		IB54		IB55																
		IB56		IB57		IB58		IB59		IB60																
Stations radioélectriques relevant de la loi n° 86-1067 du 30/09/1986 relative à la liberté de communication	IB61		IB62																							
	IB63		IB64																							
	IB65		IB66																							
Stations radioélectriques en franchise d'imposition 49	IB67		IB68																							
	IB69		IB70																							
	IB71		IB72																							